

Question 03: **Vers quel type d'égalité l'École doit elle tendre?**

*Par quels dispositifs l'École peut-elle concilier la promotion par le mérite et la nécessité de donner à tous une culture de base: classes hétérogènes, classes par niveau, groupes d'aide et de soutien, autres?

*De quelles manières mettre en œuvre concrètement la volonté de « donner plus à ceux qui ont moins »?

*Faut-il laisser les parents choisir l'établissement scolaire de leurs enfants?

Question 06: **Comment l'École doit-elle s'adapter à la diversité des élèves?**

*Quelle diversité de rythmes d'apprentissage et de voies proposer aux élèves?

M. Fontanel Principal, remercie Mme Calderon, IPR Établissement Vie scolaire, d'avoir accepté le rôle d'animatrice du débat. Celle-ci rappelle que le même débat a lieu dans le cadre de L'Inspection, et sur le site internet qui lui est dédié. Elle retient les mots-clés de : égalité des chances, classes hétérogènes, sectorisation.

Mme Rousseau accepte de prendre les notes du débat.

Premier mot-clé: égalité des chances.

M.J. rappelle que le premier grand débat a eu lieu au cours des grèves et manifestations de mai et juin derniers. Qu'à l'heure actuelle les choix semblent déjà faits, et que l'orientation politique est déjà décidée, que ce débat risque donc de n'être qu'une mascarade.

Mme L. souligne que les cris des enseignants n'ont pas été entendus à cette période, et que la forme démesurée de ce débat a peu de chances de rendre compte des 45000 réponses qui devront être traitées par un ordinateur pour se résumer à trois phrases; que les mots-clés à retenir sont **service public d'état, moyens matériels et financiers et fonctionnaire d'état**. Mais que le sous-entendu du débat est dans la suppression de postes et la mise à l'écart des syndicats comme cela apparaît dans la composition de la commission Thélot.

M.V. constate que si l'on veut voire s'accroître les dédoublements, l'aide et le soutien, ce sont des problèmes d'argent que l'on soulève.

Mme P déclare que c'est le collège unique que l'on veut remettre en question car les classes hétérogènes ne fonctionnent pas plus que l'aide et le soutien ou les classes de niveau.

Mme C. exprime un sentiment de solitude face aux rouages administratifs, et son besoin de soutien et de reconnaissance afin de retrouver l'autorité ; elle rappelle son impression de n'être pas soutenue lorsque, face à une classe pénible, elle voudrait diviser la classe en deux ou organiser des activités comme les sorties scolaires.

M.B pose le problème de la redéfinition du cursus de la 6ème à la 3ème, et propose de se pencher sur la possibilité de rythmes différents; les capacités et les compétences de chacun sont acquises selon des vitesses variables, les parcours individualisés peuvent s'effectuer sur 2 ou 3 ans, et le système actuel qui permet à un élève incapable de conjuguer un verbe en 5ème d'atteindre la 3ème ainsi doit être remis en question.

M.J. déclare que le collège unique est déjà remis en question si l'on se demande de quel type d'égalité on parle: le service public et une école nationale doivent être les premiers objets de réflexion, ainsi que l'égalité des enseignants face à la formation.

M.M constate que l'on parle de pédagogie comme d'un problème matériel, et propose de supprimer l'allocation scolaire souvent mal employée, et de la remplacer par l'attribution de matériel aux élèves directement par l'école.

Mme L. affirme que l'École est une grande réussite, qu'elle amène 75% d'une classe d'âge au niveau du bac, mais qu'elle le fait à moyens constants puisqu'ils n'ont pas connus de progression depuis vingt ans, (la montée des effectifs, dans les lycées, massive, a été financée par les moyens pris au

collège; d'autant plus qu'une partie non négligeable de cette progression s'est faite dans les sections bac pro et techno qui "coûtent" plus cher; c'est un progrès dont la nation peut être fière mais il faut savoir d'où viennent les financements et maintenant se poser la question des moyens en collège!). C'est pour cette raison, selon elle que le collège unique n'a pas un fonctionnement optimal. C'est le collège qui a subi la rigueur buggénaire : autrefois, par exemple, l'horaire de français était de 9 heures. Il faudrait que tous les élèves soient traités comme l'étaient les type 1 d'avant 1977 (horaires supérieurs, dédoublements...) en bref, ce qui n'a jamais été fait depuis le collège unique et qui en plus s'est réduit petit à petit.

L'animatrice interrompt l'évocation de l'histoire de l'éducation pour en appeler à des recherches d'actions prospectives.

Mme CH. Fait remarquer que le principe d'égalité n'est pas en contradiction avec la possibilité de cursus adaptés et diversifiés.

M.B. constate que la diversification pose le problème du rapport entre l'égalité des chances et l'inégalité des moyens, donc de la diversification des cursus et des dispositifs pédagogiques.

Mme I. qui dit-elle, est issue des cours complémentaires dit que sur 70 élèves de l'époque, il n'en restait que 12 en seconde, qu'il n'y avait pas d'heures de français supplémentaires mais que cela se faisait de façon transversale, que le collège unique n'a pas fonctionné faute de moyens.

M.J. affirme que la garantie d'égalité suppose une éducation nationale et non une décentralisation ou une régionalisation.

Mme F. précise que collège unique ne signifie pas exclusivement classe unique, mais qu'il faut déployer force et audace, et ne pas se laisser envahir par la lassitude. Les besoins des élèves sont divers, mais l'organisation scolaire actuelle ne permet pas de faire face à des besoins différents.

L'animatrice en profite pour orienter le débat vers la formule « donner plus à ceux qui ont moins », pour parler de discrimination positive, formule qui lui tient à coeur puisqu'elle la mentionnera trois fois au cours du débat.

M.L. proteste contre les suppressions en matière de formation, et ne fait pas confiance à un gouvernement qui a déjà décidé de prendre des mesures contre la formation initiale.

Mme COP souligne que le collège unique nécessite des moyens de formation: pour innover il faut former les enseignants, donner le temps de concertation nécessaire, car il faut travailler ensemble et non dans l'isolement.

M.P. Parent d'élève, qui a enseigné dans plusieurs pays et est psychologue pédagogique, affirme que le cœur du problème c'est de faire la distinction entre les techniques d'instruction académique, et l'éducation ou formation de la personnalité et du caractère en enseignant les valeurs morales universelles indépendantes des religions mais qui sont les lois de la vie fondées sur la mutualité et la réciprocité, ceci afin de faire naître un citoyen constructif, créatif, développant la connaissance de soi et des relations humaines, ce qui n'existe pas dans les programmes scolaires. Car à quoi sert d'apprendre pour devenir un chômeur, ce qui est notre dimension économique. Il faut former des citoyens responsables à l'échelle du monde, et souligner non seulement les droits de l'enfant mais aussi ses devoirs à l'égard de la famille, de la société et de l'humanité, ce qui n'existe pas dans la formation actuelle, remplacée par l'influence des médias qui fabrique des voyous et des victimes du système économique. Pour cela il faut former les formateurs.

Mme COP rappelle que l'éducation et la formation sont liées, et que l'enseignant ne se contente pas de faire passer un savoir, mais enseigne aussi la solidarité, et qu'à l'intérieur de l'école l'enfant se construit à travers l'acquisition des savoirs.

Une assistante d'éducation souligne que les enfants avec lesquels elle parle disent qu'ils n'ont pas envie de travailler, et dans ce cas que doivent faire les professeurs? Il faut apprendre les moyens de donner envie de travailler, or le concours de l'IUFM est basé sur les connaissances et non sur la pédagogie: se pose donc le problème de la formation et du concours.

Mme O. observe que dans une classe hétérogène il y a toujours trois niveaux, mais qu'il s'agit de

suivre le programme, et que les faibles resteront faibles, qu'on est obligé de ralentir ceux qui suivent, et que se pose le problème de l'égalité des chances: pour qui travaille-t-on? Avec les élèves faibles on fabrique des délinquants.

Mme C. préconise pour respecter le rythme des élèves l'acquisition d'unités de valeurs, la progression par modules et par matières et non des redoublements annuels.

Mme P. exprime le fait que vouloir intégrer un maximum d'élèves selon des niveaux différents c'est fabriquer des exclus. L'orientation en 5^{ème} a disparu et on constate qu'on obtient en 3^{ème} des révoltés, ce qui ne serait pas le cas si l'apprentissage était possible avant seize ans. Les bons élèves ne sont pas valorisés selon leurs mérites. Pour créer l'émulation, il faut ressusciter des cérémonies de reconnaissance par la communauté scolaire, et faire la distinction avec ceux qui ne veulent pas de cette reconnaissance.

M.J. se dit effrayé, et affirme que la solution n'est pas dans les classes de niveau, que le collège doit être tourné vers le haut, car au delà du collège ce qu'on vise c'est la formation générale, technologique ou professionnelle. Il ajoute que si le problème est lié à la lecture, ce n'est pas au collège qu'il se situe, la sélection équivaut à créer des classes de niveau dont on connaît tous les effets pervers; Certaines déclarations du responsable ministériel suggèrent une révision de la structure actuelle du collège et la création de 3 nouveaux cycles: CM2-6^{ème}, 5^{ème}-4^{ème}, et 3^{ème}-Seconde, avec sélection préalable à chaque niveau.

Mme L. affirme que la solution est déjà écrite et que l'on discute de la couleur des rideaux pour un bateau qui coule.

M.V constate que les élèves s'arrêtent à un moment. Il se pose les questions: comment faire pour les entraîner? A quoi bon les garder de force? Il considère que c'est une perte de temps.

L'animatrice demande si la notion de filières en vue de l'adaptation à la diversité des élèves ne rejoint pas la question « Faut-il laisser les parents choisir l'établissement scolaire? ». Aucune réponse.

Mme COP dit que quand on dit que l'école fait des exclus, c'est faux. C'est la société qui est responsable, car économiquement le monde du travail devient impossible à atteindre sans une formation nécessaire pour tirer les jeunes en avant. Le rejet de l'école est une conséquence de l'échec et non une cause.

Mme Ch. Ajoute qu'il n'est pas incompatible avec le monde du travail de compléter sa formation, de reprendre un cursus, de trouver des passerelles et des formations parallèles à reprendre toute la vie, il n'y a pas une voie unique mais plusieurs voies détournées. La notion de passerelles, quels que soient les stades paraît fondamentale.

L'animatrice demande si l'on veut passer au thème des différenciations de filières.

Mme C. dit que l'égalité des chances ne correspond pas à la réalité sociale où l'on voit progresser les inégalités. Les métiers non intellectuels sont dévalorisés par la société au niveau économique, les formations courtes sont rejetées, c'est pourquoi la formation est nécessaire.

Mme P. constate que le bac est survalorisé et que la formation doit être distinguée des diplômes. Le discours doit changer et on doit réévaluer les formations.

Mme G. évoque un lycée professionnel où les élèves en difficulté orientés dès le CAP de carrosserie par exemple obtiennent, par des stages, des formations très spécifiques et très recherchées, sont embauchés dès le BEP, trouvent un épanouissement professionnel au cours d'une formation en ateliers où ils sont cadrés pendant 17 heures, et acquièrent une maturité que ne donne pas le collège.

Mme COP dit qu'un minimum d'acquis scolaire est nécessaire pour suivre, que l'école participe peut-être à la dévalorisation mais que les rémunérations correspondent aussi à une représentation sociale.

Mme C. constate que l'orientation en BEP se fait par défaut, quand on ne peut pas suivre un parcours général.

Mme C. rapporte que dans le privé il est difficile pour les patrons de trouver des personnels qualifiés même dans les métiers manuels, qu'ils a du mal à obtenir des ouvriers ou des artisans

capables de faire du « beau boulot », et que le choix des filières n'est pas assez diversifié. M.B dit que même si le niveau est suffisant, le choix des filières se fait par défaut, alors qu'il faudrait un choix positif.

L'animatrice demande si la diversité des filières et les choix différenciés avant 15 ans ne correspond pas à la question de l'alternance et de l'orientation en seconde?

Mme COP dit que lorsque l'on parle de métiers manuels il s'agit des moins qualifiés alors que les chirurgiens dentistes par exemple qui sont aussi manuels ne sont pas perçus ainsi. Lorsque un niveau supérieur de diplômes est acquis ce n'est pas comme la formation professionnelle où l'on vise le minimum d'acquis: le choix de l'orientation professionnelle par l'échec doit être dépassé.

Mme L. affirme que la souffrance des classes difficiles est un alibi pour tuer le collège unique et que les filières d'apprentissage en fin de 5ème sont un rêve du patronat pour obtenir le collège de l'inégalité. Les diplômes sont une assurance contre le chômage. La nation a besoin de qualifications diplômées, trier les élèves le plus tôt possible est un retour en arrière. Le mot-clé de service public doit être rappelé.

Mme I. dit que l'école ne peut pas effacer les inégalités mais qu'elle peut les réduire. Si l'on évoque la disparition des petits artisans, ce n'est pas l'école qui les a fait disparaître, c'est la société. Le service public doit prendre en charge les élèves qui n'ont pas d'avenir scolaire, et non pas les exclure. Même les élèves qui n'ont pas envie de l'école ont envie d'avoir des bonnes notes. Pour le leur permettre il faut avoir des structures d'accueil.

M.L demande pourquoi ne pas faire des filières dès l'âge de trois ans au lieu de la 5ème.

Mme P. parle de caricature et souligne le problème de la maturité.

M.B demande qu'on écoute ce que veulent les élèves. Pourquoi 16 ans et pas un autre âge? Quel est le contenu qu'on met derrière le mot filière? Le système actuel ne leur plaît pas et mettre des bonnes notes c'est une tromperie, car l'échec apparaît à un moment ou à un autre. Il faut inventer des rythmes différents.

Mme G. dit que la valorisation par les résultats aboutit au fait que des élèves de 3èmes ont le niveau de 5ème. Il aurait fallu anticiper sur les résultats (peut-être par des filières).

Mme Ch. Rappelle que lorsqu'il y avait des 4èmes ou des 3èmes aménagées les élèves en question n'allaient pas en secondes, alors qu'actuellement même les élèves qui n'ont pas le niveau se fondent sur leurs bonnes notes pour demander la seconde Générale sur la foi de leur « bonnes » notes.

Mme I. répond que c'est de l'envie des élèves d'avoir des bonnes notes qu'elle parlait, pas de celle des professeurs d'en donner. Il n'y a pas de promotion sociale liée au passage quand c'est simplement à l'ancienneté mais au moins les bonnes notes peuvent avoir comme effet de remotiver les élèves.

Mme Ch. Souligne qu'un niveau de formation est nécessaire et que ce n'est pas incompatible avec les parcours différenciés dans un enseignement public de qualité.

Mme COP rétorque que si le niveau est une nécessité, comment y arriver alors que la dégradation est antérieure? Comment réagir à temps pour que la situation ne se dégrade pas? Peut-être par l'intervention de professionnels.

Mme C. demande si le redoublement est une sanction ou si par fatalisme le passage se fait à l'ancienneté?

Mme I. soutient qu'il n'y a pas contradiction entre la réussite et le passage à l'ancienneté.

Mme P. évoque un temps où elle a connu des 6èmes en deux ans qui n'en étaient pas stigmatisés et pose la question des rythmes scolaires imposés par la hiérarchie sans être justifiés. La valorisation de l'effort et de la réussite n'est pas dans l'aide et le soutien des plus faibles mais dans l'approfondissement et la valorisation des meilleurs.

M.B renchérit en disant que ceux qui vont plus vite que les autres ont aussi besoin d'être distingués. mais qui dit ateliers pour les meilleurs dit moyens à donner aux enseignants.

Mme C. animatrice demande si la question du choix de l'établissement par les parents ne se pose pas.

M.B rétorque que la question « pourquoi les parents auraient-ils à choisir » devrait alors être posée.

M.A demande alors combien d'enseignants habitant le quartier inscrivent leur enfant dans le collège.

M.J affirme que les parents ne doivent pas choisir car alors cela remet en cause le principe d'égalité. Pourquoi choisir si tous les établissements scolaires offrent les mêmes chances?

Mme Ch souligne que c'est déjà un peu le cas grâce aux dérogations de complaisance existantes

Mme L. souligne le fait que la déssectorisation est un problème spécifiquement local et que lorsque la mairie prend en charge la répartition scolaire dans le primaire cela donne n'importe quoi, que la carte scolaire doit être de la compétence de l'État. La situation de ghetto si elle existe dans les logements ne doit pas exister dans l'école.

L'animatrice demande qu'au bout de 1h40 de débat sur les questions 03 et 06, une pause soit faite avant d'aborder la question 22.

Question 22: Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leurs carrières?

* sur la formation initiale en IUFM, la pratique sur le terrain, les postes à profil dans les établissements, la gestion des carrières selon le mérite et l'échec.

Mme L. commence son intervention en soulignant que cette question aurait dû concerner tous les personnels de l' Education Nationale et non les seuls enseignants.

Elle annonce que 20% du pouvoir d'achat a été perdu en 15 ans par les divers personnels qui travaillent pour l'Education Nationale et que, loin d'être revalorisées, ces carrières voient les salaires stagner. De plus se pose le problème de la précarité par l'emploi de vacataires et de contractuels dont 800 ont été mis au chômage. La question des statuts pose le problème de la garantie du service public. L'équité n'est garantie que par les recrutements anonymes des concours nationaux. Certes il peut exister des postes à profils, par exemple en zones sensibles, mais ces postes ne sont demandés que pour le bénéfice du barème au profit de la gestion des carrières et non au profit des établissements. Les barèmes sont un facteur d'équité et de traitement meilleurs. L'absence de barèmes est problématique comme par exemple, la liste d'aptitude des agrégés qui aboutit souvent au pire des passe-droits. Les listes d'aptitude dans le corps des certifiés, qui sont avec barème, posent moins de problèmes. La garantie et l'égalité du service public c'est le statut de fonctionnaire d'Etat, qui devrait être amélioré, avec des salaires revalorisés, des formations qualifiantes, une prise en compte de la pénibilité du travail accompagnée d'une véritable réduction du temps de travail et des retraites après 37.5 annuités au plus.

Mme CH. prend l'exemple des assistants d'éducation qui ne sont plus forcément des étudiants.

Mme Ch. rétorque que les personnes bénéficiant de critères sociaux et les étudiants ne sont pas exclus.

Mme C. compare les carrières dans les entreprises privées où un plan de carrière est soumis à des entretiens réguliers, où la médecine du travail est associée étroitement au métier, contrairement à l'Éducation Nationale.

Mme Ca., animatrice demande alors de continuer le débat sur le suivi de carrière.

M.M. demande que soient précisées les conditions de fin de carrière et de retraite au moment où les changements sont annoncés.

Mme Ma. Propose que les enseignants usés par le métiers et qui ne peuvent plus faire face aux élèves soient utilisés comme ressource auprès des jeunes collègues afin de transmettre leur savoir.

M.J confirme que les nouveaux collègues sont souvent seuls et désarmés devant les difficultés du métier, et qu'il y a une carence dans l'accueil des jeunes qui devraient être pris en charge par les

plus expérimentés; on peut regretter qu'il n'y ait pas au niveau national une véritable évaluation des pratiques pédagogiques; cette tâche étant le plus souvent confiée à des philosophes de formation incapables d'utiliser les "outils" nécessaires.

Mme E. renchérit en soulignant le manque d'accompagnement suivi des débutants qui ne sont pas assez protégés, qu'il ne s'agit pas d'être inspectés mais que les conseillers pédagogiques sont trop rares.

Mme V. professeur stagiaire répond que les débutants ont la possibilité de faire la démarche personnelle nécessaire pour demander des conseils.

Mme E. précise qu'il ne s'agit pas de confondre diplômes et pédagogie.

Mme L. rappelle que la formation continue est en voie de disparition, que le temps pour la concertation et la formation doit être dégagé sur le temps de travail.

Mlle L. assistante d'éducation précise qu'elle a la possibilité de faire la connaissance du public scolaire par son emploi, alors que des camarades qui présenteront comme elle le concours de l'IUFM, n'auront pas eu cette expérience, car aucun stage n'est obligatoire avant de présenter le concours.

Mme V. stagiaire en responsabilité répond que ce n'est pas obligatoire mais que cela est possible et qu'elle même l'avait demandé et l'avait pratiqué à ce moment-là.

Mme C. déplore que les modalités ne soient pas identiques dans toutes les académies et qu'il n'y ait pas d'harmonisation dans la formation.

Mme Ch. demande qu'en formation de documentalistes les stagiaires ne soient pas envoyés 24h par ci 24h par là sur une période d'un mois et demi d'observation, mais qu'un regroupement sur une semaine soit possible en étant prévenu d'avance pour faciliter l'organisation de la prise en charge.

Mme L. déplore que la réforme de l'enseignement supérieur et l'institution des masters implique la mise à mal des concours pour la voie enseignante concurrencés par les listes d'aptitude, et elle s'inquiète des conséquences de l'harmonisation européenne sur la spécificité des statuts de l'Éducation Nationale.

Mme CH. répond que l'absence de diplôme est encore plus inquiétante.

Mme E. souligne aussi l'importance de la pratique de la classe.

Un consensus apparaît en ce qui concerne le **concours garant de l'égalité de la formation et du statut de la fonction publique**, par opposition au recrutement par les établissements ou sur des postes trop à profil.

Mme Ca. Revient sur le problème de l'âge face à des élèves pénibles? Que peut-on proposer comme solution pour faire face à ces difficultés?

Mme COP prend l'exemple des candidats au concours qui sur liste d'aptitude auraient à repasser l'épreuve en cas d'absence de pratique dans les deux ans qui suivent: dans ce cas les « entrées » jouent un grand rôle.

L'animatrice n'obtient pas de réponses à ses sollicitations pour parler des postes à profil.

Mme I. se contente de dire que la CPA est une aide précieuse devant les difficultés d'enseigner à certaines classes.

Mme L. tient à préciser que si la gestion des carrières peut paraître assez opaque, à travers la complexité des mutations et des promotions, c'est aussi une garantie lorsque la gestion est nationale et non seulement à l'échelle de l'académie ou de l'établissement.

Mme Ca. Animatrice relance la question de l'investissement professionnel par rapport au projet d'établissement.

Mme Ch. déclare que cela doit être explicité pour l'intérêt professionnel.

Mme COP reconnaît que si certains postes sont très spécifiques, comme dans les prisons etc. ce n'est pas clair en ce qui concerne les établissements scolaires.

Mme B. confirme que l'on ne connaît le projet d'établissement que lorsqu'on y est.

Mme G. ajoute qu'effectivement on voit parfois apparaître au mouvement certains postes à profils,

mais que ce n'est que lorsqu'ils ont été créés pour des personnels déjà choisis.

Mme Ca. Animatrice, remercie toutes les personnes ayant participé à ce débat.

COMPTE RENDU DU DÉBAT TENU AU COLLEGE DU JAS DE BOUFFAN LE 10/01/2004

Après l'accueil des participants par M. le principal du collège, l'animateur présente les enjeux et les objectifs du débat national pour l'école, sa mise en œuvre et les grandes étapes, l'importance des réunions publiques.

1) Les enjeux et les objectifs.

Voulu par le Président de la République et le Premier ministre, le débat doit conduire à un diagnostic partagé et contribuer à construire l'École de demain. Il aboutira à un projet de loi transmis par le Gouvernement au Parlement, fin 2004, ainsi qu'à une série de mesures concrètes

2) La mise en œuvre et les grandes étapes.

Un projet en trois phases :

- Un débat public
- Un projet de loi d'orientation
- Une présentation au parlement

La Commission

mise en place le **15/9/2003**

La Commission du débat national sur l'avenir de l'École, placée auprès du ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche est présidée par Claude Thélot. Elle a une double mission : d'une part, animer et synthétiser le débat national de l'hiver 2003 et du printemps 2004 et, d'autre part, indiquer dans un rapport des perspectives d'évolution du système éducatif pour les quinze prochaines années.

Le 24/10/2003 Le diagnostic: HCEE donne son avis au Conseil sup. de l'éducation.

La commission élabore 22 sujets pour débattre de l'École de demain

3) l'importance des réunions publiques

Claude Thélot écrit le 8/01/04 « **Les deux raisons de participer au débat national sur l'école**

La première raison a bien sûr trait au sujet, l'école. La "question éducative" ne saurait être une question de techniciens ou d'experts. Surtout dans notre pays, qui depuis deux siècles a comme aucun autre placé l'école au cœur de son identité. La question éducative est

d'abord celle du citoyen : c'est à chacun de dire ce qu'il veut pour ce bien commun, ce patrimoine collectif.

La seconde raison de participer à ce débat déborde l'école : elle a trait à notre démocratie.

Plus précisément, plus le débat aura réuni de citoyens et plus il aura été correctement synthétisé, plus les choix du gouvernement tiendront compte de ses enseignements et, du coup, plus la démarche apparaîtra crédible aux yeux du citoyen. La boucle est bouclée : son avis aura pu être entendu, au sens précis suivant : **les choix que le gouvernement et le Parlement auront faits n'iront évidemment pas dans le sens de chacune des opinions exprimées, faute de consensus, mais ils auront été faits en ayant pleine connaissance et conscience de ce qu'auront dit les citoyens, du moins de ceux qui se seront exprimés.** »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION du Collège ayant choisi les thèmes n° 3, 8 et 10 La discussion est ouverte sur ces trois questions.

Question 3) Vers quel type d'égalité l'École doit-elle tendre?

Question 8) Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves?

Question 10) Comment organiser et améliorer l'orientation des élèves?

C'est la question 8 qui a été le plus débattue:

Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves?

1) Les avis sur **les programmes** enseignés actuellement sont très partagés-. Qualifiés d'ennuyeux ,coupés des réalités, et peu motivant pour les élèves, par un intervenant Jugés comme ayant beaucoup évolués ,en prise avec la réalité vécue par chacun et abordant des problèmes actuels , par d'autre

2) Pour les enseignements

- nécessité de méthodes plus actives.
- Faire entrer la communauté dans la salle de classe.
- Encourager le travail d'équipe sur des projets.
- Enseigner des savoirs plus pratiques avec beaucoup plus d'initiation à la culture.
- Des personnes bénévoles doivent entrer dans l'école
- Education au sens large incluant les « savoir vivre »
- Education à la démocratie en développant les conseils d'élèves
- Nécessité de conseillers pour développer chez les jeunes une image positive d'eux-mêmes

3) Le rapport des élèves à la scolarité

-Rappel des études menées par B.Charlot et J.Y Rochex démontrant que **la motivation constatée chez les bons élèves d'origine populaire est due à leur rapport au savoir et à la scolarité** C'est parce que la scolarité a un sens pour eux et qu'ils prennent plaisir à apprendre qu'ils réussissent. **Donner du sens à l'école et aux savoirs dispensés nécessite des moyens humains.** Quelque soit la classe, quand un enfant se pose la question du sens de ce qu'il apprend il faut que l'enseignant l'entende et soit là pour y répondre

Un enseignant de sciences expérimentales constate que dans sa matière ,il ne connaît pas de problème de motivation car les enfants arrivent au collège très curieux, mais plutôt une question de moyens. La physique chimie n'est plus enseignée en 6eme parce qu'on avait besoin d'enseignants de cette matière dans les lycées. Il est plus facile de motiver avec des manipulations, des expérimentations par petits groupes. Le travail interdisciplinaire est souhaitable.

4) Les moyens.

Plusieurs intervenants ont constaté que depuis plusieurs années on enlevait des moyens dans les collèges au bénéfice des lycées.. et que le gouvernement actuel, avait supprimé 13000 emplois en 2003 dans les écoles ,les collèges et les lycées et qu'il envisageait d'en supprimer encore

10000 à la rentrée 2004. C'est une catastrophe pour le système éducatif qui est envisagé actuellement uniquement comme une dépense alors qu'il est surtout un investissement dont la Nation a besoin.

C'est d'ailleurs " l'avis du Haut Conseil de l'évaluation de l'école " qui rappelle que « la plupart des scénarii conduisent à estimer à 70% d'une génération la proportion de bacheliers nécessaire pour l'année 2010 (contre 61% aujourd'hui) et à 45% d'une génération celle des diplômés de l'enseignement supérieur (contre 38% aujourd'hui). A l'opposé, les sorties infra-baccalauréat ne devraient pas excéder 30% d'une génération. »

Il est donc nécessaire de plus former et pas de moins former.

Mettre en avant le coût du système éducatif sans afficher dans le même temps le coût de l'échec, de l'insertion des jeunes sans qualification est une duperie.

Plusieurs remarquent que l'école est beaucoup sollicitée, mise en question. On lui impute souvent des échecs qui ne sont pas les siens mais ceux de l'environnement social.

Fait-on grief aux entreprises de ne pas embaucher et ainsi développer le chômage ?

Question 3) Vers quel type d'égalité l'École doit-elle tendre?

1) L'école est un service public

L'école doit rester un service public et garantir l'égalité de la qualité de l'enseignement sur tout le territoire français ce qui ne peut être assuré que par des fonctionnaires qui ne soient pas choisis par le chef d'établissement.

Il faut parler de coopération entre les établissements et pas d'autonomie : l'autonomie donnée aux établissements depuis quelques années favorise la concurrence entre les établissements et accentue les inégalités.

Les intervenants sont très soucieux de pouvoir scolariser leur enfants dans n'importe quel établissement sans devoir craindre d'hypothéquer l'avenir de leurs enfants. Il est nécessaire de maintenir les conditions de l'hétérogénéité en faisant face aux différences sociales

2) Développer la prévention

Il conviendrait peut-être de faire un effort avant la révélation des échecs, de la démotivation. Des parents réclament des moyens humains pour donner « le sens de l'école », de l'apprentissage pour éviter l'exclusion. La grande importance de l'école maternelle est soulignée, elle participe de la prise en compte des difficultés le plus précocement possible.

3) Améliorer les relations entre les partenaires.

Le problème du langage dans la communication prof-élèves, prof-parents, établissement-parents est soulevé. Il faut trouver les moyens d'améliorer les relations avec les parents en particulier ceux d'enfants en difficultés.

Question 10) Comment organiser et améliorer l'orientation des élèves?

-Plusieurs intervenants se sont prononcés contre l'entrée des entreprises dans l'école

-C'est par des entretiens individuels, menés par des conseillers, que peuvent être pris en compte les goûts différents de tous les élèves.

Ont participé à ce débat quelques enseignants du collège et une trentaine de parents .

